

## SÉANCE DU 31 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente-et-un du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

**Présents :** Mrs ARCIS Michel, Alain GALLAND, Mmes Laure JOURDAN, Mr Patrick ROCHE, Mme Elisabeth LOUCAO, Mrs Fabien CHABANNES, Alain VINCENT, Mmes Chantal GERENTES, Véronique MORETTON, Mr André ARSAC, Mme Angèle CROZET, Mrs Sébastien MIALON, Christophe GIRAUD, Mmes Natacha ROUX, Marie ROCHE

**Absent représenté :** Mme Agnès MERCIER (représentée par Mme Natacha ROUX)

**Absent :** Mr Fabrice PRADIER

Mr Sébastien MIALON a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

### Droits de préemption :

- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section E numéro 809 (12 Route de Pradelles - Saint Victor),
  - Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AB numéros 322 (38 Rue Langlade).
- Après en avoir délibéré, le Conseil décide de ne pas préempter sur les ventes présentées.

### Délibérations diverses :

**Vote des taxes locales :** Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que comme chaque année, il y a lieu de voter le taux des taxes foncières. Il propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour cette année. Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition et de fixer le taux d'imposition des taxes foncières à 14.66 % pour les propriétés bâties et à 76.46 % pour les propriétés non bâties.

**Vote du montant des subventions aux associations :** Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions d'attribution des subventions aux associations :

Association	Montant	Association	Montant
Hand-ball club	1 500 €	Viet Vo Dao	400 €
Ets'aimer 43	300 €	Football Club	400 €
Club de la Gazeille	150 €	Donneurs de sang	300 €
La Transcévenole	200 €	APONIA	500 €
Harmonie Saint Chaffre	1 500 €	Ateliers des Possibles	1 500 €
ASA Hte Vallée de la Loire	1 000 €	Club Stevenson	800 €
Pétanque amicale	500 €	Promorallye	400 €
Festival du Monastier	11 000 €	Tant qu'il y aura des chèvres	1 000 €
Espace Culturel Européen	14 000 €	Tennis Club	600 €
Anciens combattants	200 €	<b>TOTAL ATTRIBUÉ</b>	<b>36 250 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le tableau d'attribution des subventions aux associations présenté, étant entendu que le versement de la subvention à l'association La Transcévenole est conditionné à l'installation de panneaux sur la voie.

**Calcul du coût d'un élève – année 2021 :** Mr le Maire présente le calcul du coût d'un élève de l'école élémentaire publique Laurent Eynac et de l'école maternelle publique La Modestine pour l'année 2021. Il précise que ce calcul sert à fixer la participation aux frais de fonctionnement versée à l'école privée Saint Dominique selon les termes du contrat d'association.

- Coût d'un élève de l'école élémentaire : 316.81 €
- Coût d'un élève de l'école maternelle : 1 277.79 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les calculs ci-avant présentés.

**Subventions versées aux écoles :** Monsieur le Maire présente les propositions d'attribution des subventions aux écoles et aux associations de parents d'élèves de la commune.

APEL Saint Dominique	13 € par élève
APEP Maternelle et élémentaire publique	13 € par élève
OGEC – Participation aux frais de fonctionnement des élèves du primaire	316.81 € par élève de la commune
OGEC – Participation aux frais de fonctionnement des élèves de maternelle	1277.79 € par élève de la commune
Goûter de Noël	2.50 € par élève
Voyages scolaires	6 € par jour et par élève de la commune

Après délibération, le Conseil Municipal approuve les attributions présentées.

**Reprise anticipée des résultats :** Monsieur le Maire indique qu'en raison d'un retard des services fiscaux dans l'établissement des comptes de gestion, le vote de ces derniers et des comptes administratifs ne peut pas avoir lieu avant le vote du budget primitif. Il y a donc lieu cette année de procéder à une reprise anticipée des résultats avant de pouvoir voter les budgets primitifs. Il présente donc les résultats des différents budgets et leurs prévisions d'affectation selon les besoins :

Budgets	Résultat cumulé de fonctionnement	Affectation en fonctionnement (002)	Affectation en investissement (1068)
Principal	683 733.73 €	0.00 €	683 733.73 €
Eau potable	27 441.76 €	0.00 €	27 441.76 €
Assainissement	53 806.45 €	42 000.00 €	11 806.45 €
Lotissement	- 73 612.54 €	- 73 612.54 €	0.00 €
Réseau de chaleur	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Photovoltaïque	13 992.34 €	8 992.34 €	5 000.00 €
Pôle Santé	28 498.13 €	0.00 €	28 498.13 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve les affectations présentées.

**Vote des budgets primitifs 2022 :** Monsieur le Maire présente les prévisions budgétaires de chaque budget examinées par la commission des finances, lesquels peuvent se résumer comme suit :

**Budget principal :**

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	658 500.00	Ventes de produits	154 680.00
Charges de personnel	597 380.00	Impôt et taxes	913 869.00
Atténuation de produits	42 751.00	Dotations et participations	920 352.00
Autres charges gestion courante	254 680.00	Autres produits gestion courante	93 005.00
Charges financières	48 500.00	Produits exceptionnels	500.00

Charges exceptionnelles	500.00	Atténuation de charges	6 000.00
Opérations d'ordre	23 500.00	Opérations d'ordre	40 387.00
Dotations aux provisions	6 000.00		
Dépenses imprévues	20 000.00		
Virement section investissement	476 982.00		
<b>Total des Dépenses</b>	<b>2 128 793.00</b>	<b>Total des Recettes</b>	<b>2 128 793.00</b>
<b>Section d'investissement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Immobilisations incorporelles	33 000.00	Dotations, fonds divers	270 000.00
Subventions d'équipement versées	302 000.00	Affectation du résultat 2021	683 733.73
Immobilisations corporelles	488 500.00	Subventions d'investissements	1 152 101.00
Opérations d'équipement	1 878 460.00	<i>Dont restes à réaliser</i>	<i>303 700.86</i>
<i>Dont Restes à réaliser 2021</i>	<i>470 793.41</i>	Opérations d'ordre	23 500 00
Emprunts et dettes	221 800.00	Réalisation d'emprunts	508 252.38
Avances remboursables	25 000.00	Avances remboursables	45 000.00
Opérations d'ordre	40 387.00	Virement à la section fonctionnement.	476 982.00
Dépenses imprévues	20 000.00		
Déficit reporté	150 422.11		
<b>Total des Dépenses</b>	<b>3 159 569.11</b>	<b>Total des Recettes</b>	<b>3 159 569.11</b>

**Budget eau :**

<b>Section de fonctionnement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Charges à caractère général	20 120.00	Ventes de produits	118 000.00
Charges de personnel	25 000.00	Produits exceptionnels	200.00
Atténuation de produits	21 600.00	Opérations d'ordre	8 291.00
Autres charges gestion courante	1 000.00		
Charges financières	4 762.19		
Charges exceptionnelles	200.00		
Opérations d'ordre	45 000.00		
Dépenses imprévues	4 000.00		
Virement section investissement	4 808.81		
<b>Total des Dépenses</b>	<b>126 491.00</b>	<b>Total des Recettes</b>	<b>126 491.00</b>
<b>Section d'investissement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Immobilisations incorporelles	4 000.00	Dotations, fonds divers	6 500.00
Immobilisations corporelles	20 000.00	Affectation du résultat 2021	27 441.76
Opérations d'équipement	210 000.00	Subventions d'investissements	38 200.00
Emprunts et dettes	16 300.00	Opérations d'ordre	45 000.00
Opérations d'ordre	8 291.00	Réalisation d'emprunts	42 849.28
Dépenses imprévues	8 000.00	Virement section fonctionnement	4 808.81
		Solde d'exécution reporté	101 791.15
<b>Total des Dépenses</b>	<b>266 591.00</b>	<b>Total des Recettes</b>	<b>266 591.00</b>

**Budget assainissement :**

<b>Section de fonctionnement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Charges à caractère général	80 450.00	Ventes de produits	134 000.00
Charges de personnel	26 000.00	Autres produits gestion courante	5 000.00
Atténuation de produits	3 000.00	Produits exceptionnels	500.00
Autres charges gestion courante	1 000.00	Opérations d'ordre	46 014.00
Charges financières	12 340.83	Solde d'exécution reporté	42 000.00
Charges exceptionnelles	500.00		
Opérations d'ordre	98 895.00		
Dépenses imprévues	3 000.00		
Virement section investissement	2 328.17		
<b>Total des Dépenses</b>	<b>227 514.00</b>	<b>Total des Recettes</b>	<b>227 514.00</b>
<b>Section d'investissement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Immobilisations incorporelles	2 000.00	Dotations, fonds divers	5 255.00
Immobilisations corporelles	20 000.00	Affectation du résultat 2021	11 806.45
Opérations d'équipement	329 218.27	Subventions d'investissements	72 000.00
Emprunts et dettes	20 500.00	Opérations d'ordre	98 895.00
Opérations d'ordre	46 014.00	Virement section fonctionnement	2 328.17
Dépenses imprévues	10 000.00	Solde d'exécution reporté	196 047.65
<b>Total des Dépenses</b>	<b>386 332.27</b>	<b>Total des Recettes</b>	<b>386 332.27</b>

**Budget lotissement :**

<b>Section de fonctionnement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Charges à caractère général	500.00	Ventes de terrains	102 425.15
Annulation stock initial	249 345.88	Constatation stock final	206 333.27
Constatation charges	1 300.00	Constatation charges	1 300.00
Autres charges gestion courante	5.00	Autres produits gestion courante	16 005.00
Charges financières	1 300.00		
Report déficit antérieur	73 612.54		
<b>Total des Dépenses</b>	<b>326 063.42</b>	<b>Total des Recettes</b>	<b>326 063.42</b>
<b>Section d'investissement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Constatation stock final	206 333.27	Annulation stock initial	249 345.88
Emprunts et dettes	27 000.00		
Déficit reporté	16 012.61		
<b>Total des Dépenses</b>	<b>249 345.88</b>	<b>Total des Recettes</b>	<b>249 345.88</b>

**Budget Réseau de chaleur :**

<b>Section de fonctionnement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Charges à caractère général	4 000.00	Dotations et participations	5 000.00
Charges financières	1 000.00		
<b>Total des Dépenses</b>	<b>5 000.00</b>	<b>Total des Recettes</b>	<b>5 000.00</b>
<b>Section d'investissement</b>			

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Immobilisations incorporelles	22 000.00	Affectation du résultat 2021	10 400.00
Avances à rembourser	45 000.00	Subventions d'investissements	21 120.00
Subventions à reverser	21 120.00	Emprunts	25 000.00
Opérations d'équipement		Reversement d'études	31 600.00
<b>Total des Dépenses</b>	<b>88 120.00</b>	<b>Total des Recettes</b>	<b>88 120.00</b>

**Budget Photovoltaïque :**

<b>Section de fonctionnement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Charges à caractère général	4 380.00	Ventes de produits	65 000.00
Charges de personnel	8 000.00	Autres produits gestion courante	5.00
Autres charges gestion courante	5.00	Résultat antérieur reporté	8 992.34
Charges financières	12 043.04		
Charges exceptionnelles	10 000.00		
Opérations d'ordre	24 538.00		
Dépenses imprévues	1 000.00		
Virement section investissement	14 031.30		
<b>Total des Dépenses</b>	<b>73 997.34</b>	<b>Total des Recettes</b>	<b>73 997.34</b>
<b>Section d'investissement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Immobilisations incorporelles	1 044.84	Affectation du résultat 2021	5 000.00
Immobilisations corporelles	5 000.00	Opérations d'ordre	24 538.00
Emprunts et dettes	32 350.00	Virement section fonctionnement	14 031.30
Dépenses imprévues	2 000.00		
Déficit reporté	3 174.46		
<b>Total des Dépenses</b>	<b>43 569.30</b>	<b>Total des Recettes</b>	<b>43 569.30</b>

**Budget Pôle Santé :**

<b>Section de fonctionnement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Charges à caractère général	19 000.00	Ventes de produits	15 000.00
Charges de personnel	5 000.00	Dotations et participations	14 000.00
Autres charges gestion courante	5.00	Autres produits gestion courante	36 005.00
Charges financières	9 800.00	Produits exceptionnels	500.00
Charges exceptionnelles	500.00		
Dépenses imprévues	2 000.00		
Virement section investissement	29 200.00		
<b>Total des Dépenses</b>	<b>65 505.00</b>	<b>Total des Recettes</b>	<b>65 505.00</b>
<b>Section d'investissement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Immobilisations corporelles	4 000.00	Affectation du résultat 2021	28 283.45
Emprunts et dettes	29 000.00	Réalisation d'emprunts	32 512.38
Déficit reporté	54 995.83	Virement section fonctionnement	29 200.00
<b>Total des Dépenses</b>	<b>89 995.83</b>	<b>Total des Recettes</b>	<b>89 995.83</b>

**Convention pour une valorisation de certificat d'économie d'énergies :** Mr le Maire présente les diverses offres reçues concernant la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie pour tous les travaux réalisés sur les bâtiments communaux en matière d'amélioration thermique. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'offre de OTC Flow pour un montant de valorisation estimé de 5.70 € le Mwh cumac et autorise Mr le Maire à signer la convention de valorisation sans exclusivité avec une échéance du 31 décembre 2023.

**Adhésion à l'association 'Fin Gras du Mézenc' :** Monsieur le Maire indique que la commune adhère depuis plusieurs années à l'association Fin Gras du Mézenc. Il propose de renouveler l'adhésion pour 2022. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'adhésion à l'association 'Fin Gras du Mézenc' pour un montant de 250 euros.

**Installation d'un champ photovoltaïque – carrière de Lachamp :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'appel à manifestation d'intérêt lancé il y a plusieurs mois pour l'installation d'un champ photovoltaïque à la carrière de Lachamp. Il rappelle également que les parcelles concernées étant des biens de section, les électeurs de la section du Mont ont été consultés afin de recueillir leur avis sur le changement d'usage de ces parcelles. Un vote a ainsi eu lieu le samedi 26 mars et 20 électeurs sur un total de 32 se sont exprimés. Le résultat est le suivant : 19 votes favorables et un bulletin nul. Les électeurs de la section sont donc favorables au changement d'usage de ces parcelles. En conséquence, la commune peut à présent signer la promesse de bail emphytéotique transmise par l'entreprise retenue suite à l'appel à manifestation d'intérêt. Après délibération, le Conseil Municipal décide de suivre l'avis des électeurs de la section et approuve le changement d'usage des parcelles A 479 et 532 qui permettra le lancement du projet d'installation d'un champ photovoltaïque. Le Conseil autorise Mr le Maire à signer avec l'entreprise AMARENCO Inersys une promesse de bail emphytéotique.

**Travaux d'enfouissement des réseaux Télécom à Châteauneuf :** Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de changement de canalisations d'eau potable à Châteauneuf et la décision prise antérieurement concernant l'enfouissement des réseaux secs. Il présente au Conseil le devis concernant l'enfouissement des réseaux Télécom qui sera réalisé en même temps. Après délibération, le Conseil Municipal approuve le projet présenté par le SDE de Haute-Loire et la participation communale d'un montant de 10 346.63 Euros pour cette opération.

**Dénomination d'une rue à La Fuye :** Monsieur le Maire présente au Conseil la demande d'un riverain habitant la Fuye qui souhaite qu'une voirie privée desservant un futur lotissement soit nommée en prévision de la vente des lots. Après délibération, le Conseil Municipal décide de nommer cette rue située sur la parcelle cadastrée section B numéro 1551 « Impasse de la Souchière ».

**Création de postes saisonniers :** Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer deux postes saisonniers pour la saison estivale. Après délibération, le Conseil approuve la création :

- D'un CDD à temps complet pour le service technique pour la période du 19 avril au 2 septembre
- D'un CDD à 30 heures hebdomadaires pour l'office de Tourisme pour la période du 7 mai au 24 septembre.

**Sécurisation du Viaduc de la Recoumène :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un appel d'offres avait été lancé pour les travaux de sécurisation du Viaduc de la Recoumène. Il présente

donc les offres reçues et le rapport d'analyse des offres réalisé par le maître d'œuvre de l'opération. Après délibération, le Conseil Municipal approuve :

- L'offre de l'entreprise Metal Concept pour le lot serrurerie pour un montant de 222 149 € HT
- L'offre de l'entreprise Fabien Michel pour le lot maçonnerie pour un montant de 28 215 € HT
- Autorise Mr le Maire à signer les marchés précités et à lancer les travaux.

**Aménagement de la Place du Vallat - Modification du plan de financement :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le plan de financement précédemment approuvé pour l'aménagement de la Place du Vallat. Il indique qu'il y a lieu de le modifier en raison d'une part de l'augmentation de la taille du projet et donc du coût, et d'autre part des nouvelles règles d'attribution des subventions départementales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le nouveau plan de financement suivant :

- Dépenses : 1 485 251.12 € HT
- Recettes : Villages remarquables : 200 000 €  
Etat : 200 000 €  
Département : 120 000 €  
Agence de l'eau : 20 000 €  
Communauté des communes : 50 000 €  
Fonds propres ou emprunts : 895 251.12 €

**Projet d'aménagement de l'entrée nord du Bourg :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de l'entrée nord du Bourg lancé conjointement avec le Conseil Départemental de Haute-Loire. Il rappelle qu'il s'agit de réaliser un rond-point de type 'cacahuète' au niveau du croisement entre la RD 535 et 27 et que la participation de la commune pour ces travaux est estimée à 568 000 € HT hors subventions. Après délibération, le Conseil Municipal approuve le lancement de cette opération, la signature d'une convention avec le Département qui permettra de réaliser les études nécessaires, le lancement de la consultation d'un maître d'œuvre pour cette opération et autorise à demander les subventions auprès des organismes concernés.

**Rapport Prix et Qualité du Service de l'Eau 2021 :** Monsieur le Maire présente au Conseil le RPQS pour l'année 2021. Il indique que les consommations ont augmenté depuis l'année dernière ainsi que les recettes, ceci en partie en raison de l'augmentation des tarifs de l'eau. Aucune pollution n'a été constatée cette année. Par contre, les pertes sur réseau sont beaucoup plus conséquentes en raison d'une fuite d'eau détectée sur la canalisation principale aux abords du Rond-point des Acacias. Il faudra donc très rapidement engager des travaux afin de la réparer, ceci après avoir obtenu l'accord de la propriétaire du terrain traversé par la canalisation. Après délibération, le Conseil Municipal approuve le RPQS de l'année 2021. Mr le Maire rappelle que ce document est disponible sur le site internet de la commune et sur le site 'services.eaufrance.fr'.

**Modification de l'organisation de la semaine scolaire à l'école élémentaire publique :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le temps scolaire de l'école élémentaire publique est encore réparti sur 4.5 jours et que des ateliers sont proposés aux élèves volontaires en fin de journée. Il indique que depuis quelque temps, le nombre de bénévoles impliqués dans l'animation de ces ateliers est en baisse et que la situation s'est aggravée durant la crise Covid. De plus, la gestion s'avère de plus en plus complexe et les élus et le personnel communal doivent, entre autres, régulièrement gérer des problèmes de discipline ou encore compenser des absences d'intervenants à la dernière minute. Il indique que l'arrêt des ateliers et une modification des horaires avaient déjà été envisagés l'année dernière mais que la démarche avait été abandonnée pour différentes raisons. Afin de connaître la position des parents sur la question, un nouveau sondage a donc été effectué cette année et il s'avère

que la plupart d'entre eux souhaitent le retour à une semaine à 4 jours. Après délibération, le Conseil Municipal approuve donc la modification du temps scolaire de l'école élémentaire à compter de la rentrée scolaire 2022 – 2023 et le retour à une semaine à 4 jours. Les nouveaux horaires seront donc les suivants : les lundis, mardis, jeudis et vendredis, les cours auront lieu de 8 heures 45 à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 15. La mise en place du 'Plan Mercredi' pour l'an prochain est à l'étude.

**Déclaration d'intérêt pour un site Géopark :** Monsieur le Maire informe le Conseil de la présence d'un important gisement fossilifère dans les sous-sols du Collège Laurent Eynac. Ce site remarquablement conservé et en partie accessible recèle une flore fossile exceptionnelle pouvant témoigner des paysages de la fin du miocène (entre 6 et 5 millions d'années) à l'échelle du Massif du Mézenc. Il indique que ce site peut être valorisé et classé géo-site dans le cadre du Géopark mondial UNESCO. Il faut pour cela déposer un dossier de candidature. Il propose donc au Conseil de demander au Parc des Monts d'Ardèche en charge du sujet de désigner un membre du conseil scientifique du Géopark pour qu'il monte ce dossier de candidature. Après délibération, le Conseil émet un avis favorable à cette démarche.

#### **Participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques - Protocole d'accord :**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'en application de la Loi Carle définissant les règles de participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques pour les communes d'origine des élèves, un arrangement de gré à gré avait été trouvé en 2010 avec les communes voisines afin de prendre en compte les capacités financières de chacune et le nombre d'élèves. Un compromis avait ainsi été trouvé avec les maires concernés : gratuité pour les élèves scolarisés en Maternelle, 90 % du coût d'un élève entre 0 et 3 élèves, 80 % entre 0 et 6, 70 % entre 0 et 9, 60 % entre 0 et 12, 50% au-delà. Après délibération, le Conseil Municipal approuve le renouvellement de ce protocole.

**Demande d'installation d'une terrasse :** Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'installation d'une terrasse pour le gîte situé au 6 rue Saint Jean. Les propriétaires souhaiteraient pouvoir installer des chaises et des tonneaux sur le trottoir ou sur une place de stationnement pour permettre aux randonneurs de se rafraichir. Le Conseil estime que l'emplacement demandé est trop exigü et dangereux. Il est proposé de demander aux locataires des garages voisins s'il est envisageable d'utiliser une partie du trottoir situé devant leur local.

**Marché de maîtrise d'œuvre – réfection de la piscine municipale :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un deuxième appel d'offres avait été lancé pour le choix d'un bureau de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la piscine. Il indique que compte tenu du contexte actuel et des incertitudes concernant l'avenir, compte tenu aussi des augmentations annoncées pour les chantiers en cours ou à venir, augmentations liées en partie à la hausse des prix des matériaux et des énergies, il est préférable de mettre ce projet en sommeil et donc de classer pour l'heure cet appel d'offres sans suite. Après délibération, le Conseil Municipal approuve le classement sans suite de cet appel d'offres.

#### **Questions diverses :**

**Démission d'un conseiller municipal :** Mr le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Mr Yves CONVERS qui souhaite démissionner de son poste de conseiller municipal pour des raisons personnelles.

**Vente des lots du lotissement communal :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'agence immobilière A2B Immobilier se propose de mettre en vente les lots du lotissement avec

une clause d'exclusivité de trois mois. Cette proposition n'engendrant aucune dépense supplémentaire, le Conseil Municipal l'accepte.

**Dates diverses :**

**Marché primé aux ovins le jeudi 7 avril**

**Repas élus-agents du 8 avril**

**Elections présidentielles le 10 avril**

Prochain Conseil Municipal le jeudi 28 avril à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.